

PRÉAVIS N° 142

AU CONSEIL COMMUNAL

PQ 2 Petite Prairie

Demande de crédits destinés au financement :

- des infrastructures routières et d'un parking-relais
 - de l'extension du réseau des Services industriels
- soit :

Infrastructures routières	CHF	3'218'000.-	TTC
Services industriels - énergies	CHF	1'072'000.-	HT

Délégué municipal : M. Olivier Mayor

Nyon, le 28 octobre 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le plan de quartier 2 « Petite Prairie » a été adopté par le Conseil communal en juin 1997 (préavis N°100), puis est entré en force en août 2000.

Le quartier de la « Petite Prairie » a la possibilité d'accueillir 1'950 habitants et 650 emplois à terme; son règlement prévoit une réalisation en trois phases.

Pendant plusieurs années, les projets de construction de la phase 1 ont été bloqués pour des questions de division parcellaire qui n'ont trouvé leur issue qu'en novembre 2012. Six bâtiments seront construits d'ici mi-2016; le premier sera habité au début 2015. L'ensemble devrait permettre d'accueillir près de 1'000 habitants.

Par convention, la commune de Nyon s'est engagée à réaliser, entre autres, la Grande Ceinture devenue Route de Distribution Urbaine (RDU) issue du Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise (SDAN) adopté en 2006. Ce nouvel axe routier reliera à terme Eysins à la route de l'Etraz, devenant ainsi la principale voie de desserte de l'agglomération. La construction du premier tronçon de cette RDU permettra l'accès au quartier de la Petite Prairie.

De plus, conformément au concept de réseau des transports en commun, deux lignes de bus urbaines ont leur terminus et leur remise à l'heure sur la première voie RDU. Dans ce contexte, un arrêt, un cheminement piétonnier ainsi qu'une boucle de retournement seront réalisés et complétés par la mise en place d'un parking-relais de 60 places (P+R).

Plus particulièrement, l'objectif de ce projet est d'assurer un accès routier de qualité aux futurs habitants et usagers du nouveau quartier de la « Petite Prairie » tout en améliorant la situation actuelle sur les routes de la Gravette et de Signy ainsi que sur la route Blanche.

En application de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991, le dossier technique a été soumis à l'examen préalable auprès des Services de l'Etat de Vaud. Celui-ci a délivré un préavis positif le 17 novembre 2011 pour la réalisation de ce projet. Ce dossier sera prochainement mis à l'enquête publique conformément à la Loi sur les routes.

Enfin, ces travaux ont été planifiés et coordonnés de telle manière que l'accès au plan de quartier Petite Prairie soit entièrement réalisé avant l'arrivée des habitants et la mise en fonction des lignes de bus.

2. Description du projet

2.1. Développement nord de la ville – Evolution du trafic

Le fort développement du nord de la ville pour ces prochaines années va générer un trafic supplémentaire important en entrée de localité, notamment sur le giratoire de la Gravette.

Déjà extrêmement sollicité, ce dernier va voir ses flux de trafic fortement augmentés et modifiés, avec l'ajout de la nouvelle branche qui desservira ce nouveau quartier (voie RDU). En effet, l'intersection des routes de la Gravette et de Signy présente une capacité d'utilisation (CU) à l'heure de pointe du soir de 95 % selon les comptages 2012 (avant l'ouverture du centre commercial Migros).

Avec la réalisation de l'entier du plan de quartier de la « Petite Prairie » d'ici 2018-2020 et en tenant compte d'une évolution annuelle du trafic d'environ + 1 %, les problèmes de capacité vont s'accroître au droit de ce nœud routier. Dès lors, afin de répondre à l'augmentation de trafic généré, il est nécessaire de procéder à des adaptations du réseau routier existant.

2.2. Présentation générale

En tenant compte de la génération de trafic supplémentaire lié à la réalisation de la « Petite Prairie » et de manière générale au développement du nord de la ville, il y a lieu de réaliser les mesures suivantes (voir plan ci-annexé) :

- réaménager le giratoire existant afin d'offrir une réserve de capacité suffisante en vue d'absorber le trafic supplémentaire en lien avec les futurs développements du nord de la ville et améliorer la fluidité du trafic;
- réaliser un accès routier de qualité pour les futurs habitants et usagers du nouveau quartier de la « Petite Prairie »;
- réaliser un parking-relais.

La « Petite Prairie » bénéficiera d'une très bonne desserte en transports publics avec deux lignes de bus assurant une cadence de 15 minutes, comme le prévoit le Concept de mobilité urbaine. De plus, un parking-relais de 60 places sera situé à proximité immédiate du terminus de ces deux lignes, ce afin de capter les automobilistes en amont de la ville et les inciter à utiliser les transports publics. Un cheminement piétonnier sera réalisé afin de relier ces deux aménagements de manière sûre et attractive.

2.3. Infrastructures routières et parking-relais

Giratoire

Les caractéristiques géométriques actuelles du giratoire (diamètre de 36 mètres, largeur de la chaussée etc.), seront conservées. Toutefois, les adaptations suivantes seront apportées, soit :

- création de deux voies d'entrée sur chaque branche du giratoire, ce qui implique un élargissement de la chaussée existante;
- allongement de ces voies en approche du rond-point afin de canaliser les véhicules dans deux directions bien avant le franchissement du giratoire, ceci permettant d'augmenter la fluidité du trafic;
- réalisation de « by-pass » sur deux des quatre branches de manière à sortir une partie du trafic du giratoire. Un « by-pass » est un aménagement routier reliant directement deux branches d'un giratoire. Les véhicules qui utilisent le « by-pass » évitent le giratoire, ce qui permet donc de le délester. Les « by-pass » seront réalisés dans le sens route Blanche / route de la Gravette et dans le sens de la nouvelle route de desserte / route Blanche.

Afin de réaliser les deux « by-pass » sur le domaine public, un déplacement latéral du giratoire doit être effectué.

Les aménagements seront compatibles avec le statut de route d'approvisionnement de type II (convoi exceptionnel de 240 tonnes) de cet axe. La largeur des entrées et sorties ainsi que la hauteur des bordures ont été étudiées en conséquence.

L'aménagement de la pastille centrale fait partie d'une étude menée par les Services des travaux et environnement et des espaces verts et forêts en collaboration avec un architecte-paysagiste. Cette étude regroupe les 4 giratoires en cours de réalisation (Tattes d'Oie et Morâche) ou à réaliser (Gravette et Edouard-Rod) le long de la « pénétrante » route de Signy, avenue Alfred- Cortot et rue de la Morâche. Ces réflexions ont pour objectifs d'aménager

ces intersections selon un concept paysager cohérent et de qualité pour les usagers entrant en ville de Nyon.

Route de desserte

La route de desserte, d'une longueur d'environ 300 mètres, aura une largeur de 6 mètres. Un trottoir d'environ 200 mètres sera réalisé du côté lac de cette nouvelle voirie. Un éclairage public est prévu tout le long de la chaussée et du cheminement piétonnier.

La route de desserte étant en cul de sac, il est prévu de réaliser à l'extrémité nord-est de la route un tourne-char pour permettre aux bus ainsi qu'à tous les autres véhicules d'effectuer un demi-tour et rejoindre le giratoire Gravette.

Cette voirie sera complétée par un arrêt de bus en site propre et d'un parking-relais.

Parking-relais

La « Petite Prairie » sera desservie par deux lignes de bus urbaines qui relieront ce nouveau quartier au centre-ville avec une cadence de 15 minutes. Les 1'000 nouveaux habitants arrivant dans la première phase disposeront donc d'une alternative performante à l'utilisation de leur voiture privée.

Afin que cette nouvelle offre en transports publics bénéficie également aux pendulaires à destination de Nyon, un parking-relais de 60 places sera réalisé. Accessible rapidement depuis l'autoroute, les travailleurs du centre-ville pourront y stationner leur véhicule privé et terminer leur déplacement en transports publics et/ou en mobilité douce (à pied ou à vélo). Prévu dès 2011 par la politique de stationnement, le P+R Petite Prairie a une localisation qui fait qu'il constitue un élément essentiel du concept des P+R de la ville et à l'échelle de la région.

Les projets de développement et de densification du centre-ville, notamment le quartier Martinet, réduiront ces prochaines années le nombre de friches urbaines historiquement utilisées pour le stationnement des pendulaires. Les P+R nyonnais en général, et celui de la « Petite Prairie » en particulier, sont donc un corollaire essentiel au développement de la ville.

2.4. Extension des Services industriels

Dans le cadre de la création de la route de desserte et du réaménagement du giratoire Gravette / Signy, les Services industriels procéderont au renforcement et à l'extension de leur infrastructure destinée à l'alimentation du plan de quartier « Petite Prairie ». Les travaux à réaliser sont les suivants :

Electricité

L'alimentation de ce nouveau quartier nécessite un développement du réseau d'alimentation en amont (réseau moyenne tension - MT), le bouclage du réseau basse tension (BT), ainsi que la prolongation du réseau d'éclairage public. Il est prévu de reprendre la structure Ouest, c'est-à-dire les tubes situés à proximité du giratoire Fontaine-Gravette et de les prolonger jusqu'à l'extrémité Est de la route de desserte en passant au travers du nouveau rond-point de la Gravette. Cette épine dorsale rejoindra ainsi dans un premier temps le plan de quartier « Petite Prairie 2 », puis, dans le futur, « Petite Prairie 3 » pour finalement permettre le bouclage du réseau au poste de couplage MT de Bourgogne.

Deux tubes MT d'un diamètre de 150 mm ainsi qu'un tube de 60 mm réservé à la télégestion du réseau électrique seront placés sur toute la longueur du tronçon. Ces trois tubes seront bétonnés, selon les normes en vigueur. Pour le réseau basse tension, 4 tubes de 100 mm accompagnés d'un tube réservé à l'éclairage public de 60 mm seront installés. Ces cinq

NYON · PRÉAVIS N° 142 AU CONSEIL COMMUNAL

derniers tubes seront sablés, selon les normes en vigueur. La partie des fouilles destinées à l'éclairage public est intégrée dans les coûts relatifs à cet ouvrage.

A noter que le tirage des câbles ne fait pas l'objet de ce préavis, mais sera financé par le biais du budget PQ 2 « Petite Prairie ».

Les travaux relatifs aux réseaux MT et BT sont devisés à CHF 165'000.-.

A la suite de la réalisation de cet ouvrage, l'éclairage public du rond-point, de la route de desserte ainsi que de la liaison entre le rond-point de la Gravette et le rond-point de la Fontaine-Gravette sera renouvelé.

Conformément à la politique d'éclairage public des Services industriels, et afin de satisfaire aux normes routières pour ce type de route principale, le choix se portera sur la technologie SON 150 W. Cette puissance sera réduite à 100 W durant la nuit. La hauteur des mâts sera de 8 mètres.

Pour la route de desserte ainsi que pour l'éclairage du parking, on optera pour des luminaires LED sur mâts de 7 mètres. Le parking sera éclairé de manière centrale avec des mâts double crosse.

Ces travaux, relatifs à l'éclairage public, sont devisés à CHF 130'000.-.

Le montant total de ces travaux, soit CHF 295'000.- (HT), sera porté sur le compte du Service électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels.

Eau

Pour le Service des eaux, il s'agit de poser des canalisations en polyéthylène de diamètre allant de 250 à 355 mm sur une longueur totale de 600 m, et de poser également quatre nouvelles bornes hydrante pour la défense incendie.

Ces travaux, inscrits au plan directeur, permettront de renforcer et de créer un bouclage sur le réseau supérieur sur lequel est raccordé le nouveau quartier de la « Petite Prairie ». Une première partie de ce renforcement a déjà été réalisé lors de la construction du giratoire Gravette/ Fontaine.

Le montant correspondant, soit CHF 485'000.- (HT), sera porté sur le compte du Service des eaux et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels.

Gaz

Pour le Service du gaz, les travaux se font selon la même logique d'extension et de renforcement que pour le Service des eaux. Il s'agit donc de poser des canalisations gaz haute pression (HP) en polyéthylène d'un diamètre de 200 mm sur une longueur totale de 520 m et de mettre en place une station de détente HP/MP pour alimenter le réseau de distribution de gaz moyenne pression du secteur de la Petite Prairie.

Le montant de ces travaux, soit CHF 292'000.- (HT), sera porté sur le compte du Service du gaz et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels.

Résumé des coûts

Service de l'électricité	CHF	295'000.-
Réseaux haute et basse tensions	CHF	165'000.-
Eclairage public	CHF	130'000.-
Service des eaux	CHF	485'000.-
Extension et renforcement du réseau de distribution d'eau et de défense incendie		
Service du gaz	CHF	292'000.-
Extension et renforcement du réseau de distribution de gaz haute pression		

2.5. Archéologie

Le plan de quartier de la « Petite Prairie » ainsi que la route de desserte se trouvent sur deux gisements archéologiques au sens de l'article 67 de la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS).

Il s'agit des régions archéologiques suivantes :

- 1) région comprenant l'aqueduc qui alimentait en eau la ville romaine de Noviodunum à partir de Divonne (Région archéologique 246/301) ;
- 2) région abritant un probable site d'habitat datant du bronze final. (Région archéologique 246/407).

Le périmètre des travaux touche un tronçon catalogué à l'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse d'importance nationale. Il s'agit de l'itinéraire Nyon – La Givrine.

Dès lors, conformément aux articles 10, 68 et suivants de la LPNMS, le démarrage du projet de route de desserte a conduit la section d'archéologie cantonale (SIPAL-AC) à prescrire comme mesures conservatoires des opérations archéologiques de surveillance, de diagnostic par sondage et de fouilles extensives, notamment sur le site protohistorique.

3. Incidences financières

Les coûts du génie civil sont les résultats d'un appel d'offres public (procédure ouverte) :

Infrastructures routières et parking-relais

Génie civil

Routes	CHF	2'050'000.-
Canalisations (évacuation eaux de ruissellement)	CHF	320'000.-
Marquages et signalisation	CHF	130'000.-
Aménagements paysagers	CHF	50'000.-
Horodateurs	CHF	25'000.-

Honoraires divers

Ingénieurs civils	CHF	148'500.-	
Architecte-paysagiste	CHF	5'000.-	
Géomètres :			
Implantation, relevés etc.	CHF	13'000.-	
Cadastration, rétablissement de point fixe	<u>CHF</u>	<u>39'000.-</u>	CHF 2'780'500.-
Archéologue			CHF 270'000.-
Communication			CHF 32'500.-
Divers et imprévus			CHF 135'000.-
TOTAL TTC			CHF 3'218'000.-

Service industriels (Energie)

Service de l'électricité	CHF	295'000.-	
Service des eaux	CHF	485'000.-	
Service du gaz	<u>CHF</u>	<u>292'000.-</u>	
TOTAL HT			CHF 1'072'000.-

Ce projet fait partie du plan d'investissement régional (PIR). A ce titre, la réalisation du giratoire « Gravette » et de la route de desserte fera l'objet d'une participation financière de la part du Conseil régional entre 17% et 33% du coût total, pour autant que le PIR soit accepté.

La fraction à charge du Conseil régional doit encore faire d'une part l'objet d'une validation du Comité de direction (CODIR), et d'autre part être soumise à décision du Conseil intercommunal.

Le Service travaux et environnement, en collaboration avec le Conseil régional, a engagé une procédure auprès de l'Etat de Vaud afin de demander une participation financière pour le réaménagement du giratoire « Gravette » situé hors localité.

Le montant à charge de la Commune correspond au coût des infrastructures routières après déduction des participations du Conseil régional et de l'Etat de Vaud. Le financement de la part communale est entièrement couvert par les taxes compensatoires prélevées lors de la construction des bâtiments du Plan de quartier 2 « Petite Prairie ».

4. Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

L'aménagement du giratoire propose aux nouveaux habitants nyonnais de la « Petite Prairie » un accès de qualité et en toute sécurité à leur futur quartier.

Pour les pendulaires nyonnais, l'offre de stationnement dans le P+R combinée aux transports publics leur permettra de bénéficier d'une place de parc plus économique qu'au centre-ville.

4.2. Dimension sociale

L'adaptation de ce croisement réduira sans doute les risques d'accident, en particulier aux heures de pointe.

Cette offre des transports publics et le réseau de mobilité douce font le lien entre le quartier de la « Petite Prairie » et le reste de la ville, renforçant ainsi sa dynamique économique et sociale.

4.3. Dimension environnementale

Le réaménagement du giratoire contribuera à une meilleure fluidité du trafic en réduisant une circulation en accordéon d'une part, et en diminuant les files d'attente aux heures de pointe d'autre part. De plus, la création du parking-relais de 60 places et l'utilisation des transports publics limiteront l'accès en voiture au centre-ville et réduiront ainsi les nuisances sonores et les rejets polluants.

5. Conclusion

Le réaménagement de ce giratoire vise à améliorer la fluidité du trafic à l'entrée du chef-lieu du district et à donner aux futurs habitants de la Petite Prairie un accès de qualité et sécurisé ainsi qu'une excellente desserte en transports publics.

Le quartier de Petite Prairie est le plus gros développement de la ville depuis les années 70. Il se trouve en entrée de ville et en est sa vitrine. Il nécessite donc un soin particulier en termes de desserte et d'accès que ce soit en transports individuels motorisés (TIM), en transport public (TP) et en mobilité douce (MD), afin de réussir son intégration dans le tissu urbain de la ville.

NYON · PRÉAVIS N° 142 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 142 concernant le financement des infrastructures routières et d'un parking-relais, ainsi que l'extension du réseau des Services industriels dans le cadre du PQ2 « Petite Prairie »,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

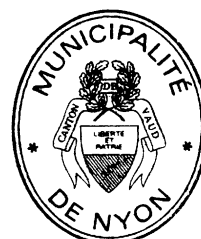
1. La Municipalité est autorisée à procéder aux travaux nécessaires à la réalisation des infrastructures routières et d'un parking-relais, ainsi qu'à l'extension du réseau des Services industriels dans le cadre du PQ2 « Petite Prairie »,
2. d'accorder un crédit de CHF 3'218'000.- TTC pour les infrastructures routières et un parking-relais, crédit qui sera financé de la façon suivante :
 - a. une partie du crédit par une participation du Conseil régional et de l'Etat de Vaud, dont le montant reste à définir;
 - b. le solde du crédit, après participation du Conseil régional et de l'Etat de Vaud, financé par un prélèvement sur le fonds de réserve N° 9282.16 - *P.Q. Reposoir, Petite Prairie*.
3. d'accorder un crédit de CHF 1'072'000 HT pour l'extension du réseau des Services industriels. Ce montant sera porté sur le compte du Service des eaux, gaz, électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels. Il sera comptabilisé de la manière suivante :
 - a. CHF 165'000.- HT pour l'extension du réseau électrique, dépense amortissable en 30 ans ;
 - b. CHF 130'000.- HT pour l'éclairage public, dépense amortissable en 20 ans ;
 - c. CHF 485'000.- HT pour l'extension du réseau de distribution d'eau, dépense amortissable en 30 ans ;
 - d. CHF 292'000.- HT pour l'extension du réseau de distribution du gaz, dépense amortissable en 30 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

Christian Gobat

Annexes :

Tableau d'investissement
Plan de situation + profils

Proposition 1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Olivier Mayor
Date	Lundi 25 novembre 2013 à 20h15
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence N° 2

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 142 / 2013

PQ 2 Petite Prairie

Date: Nyon le

28.10.2013

Demande crédits destinés au financement des infrastructures routières et d'un parking relais (CHF 3'218'000.- TTC), ainsi que de l'extension du réseau des Services industriels (CHF 1'072'000.- HT).

Situation des préavis au 22.10.2013	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total des préavis votés par le Conseil Communal	15'096'800	16'926'760	6'905'181	12'753'520	29'025'473	44'146'964

Situation des emprunts au 22.10.2013	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Plafond d'emprunt selon préavis No. 27 adopté le 12.12.2011					225'000'000	225'000'000
Emprunts au 1er janvier	131'225'479	141'053'013	140'793'357	137'966'600	122'883'270	127'883'270
Evolution des emprunts durant la période +/-	9'827'534	-259'656	-2'826'757	-15'083'330	5'000'000	8'914'235
Emprunts fin période/date du jour	141'053'013	140'793'357	137'966'600	122'883'270	127'883'270	136'797'505

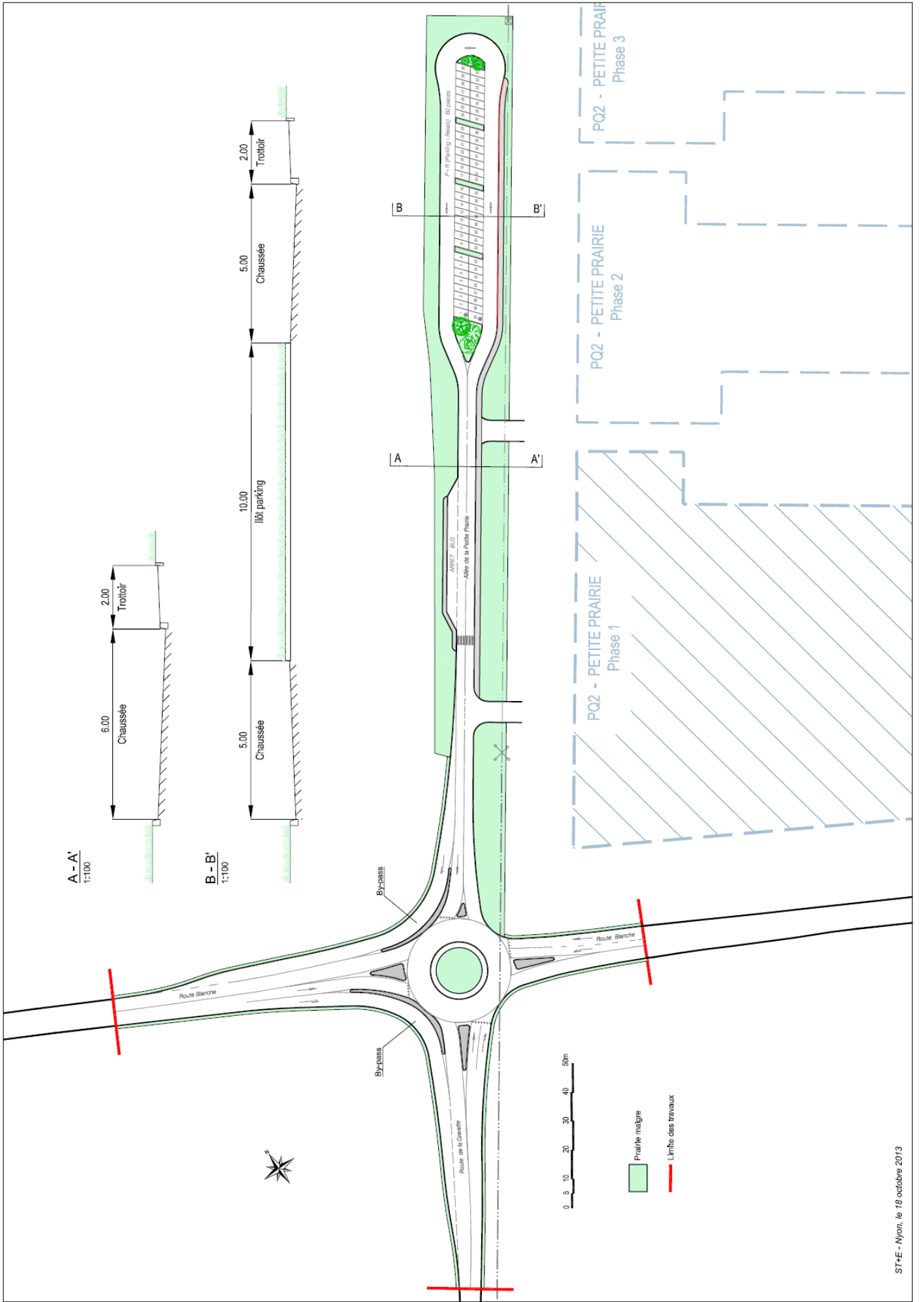
Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis No.27)	24'200'000
Engagé	-11'265'799
Caution demandée	0
Disponibles	12'934'201

Dépenses et recettes d'investissement	CHF TTC/HT	Estimation des dépenses d'investissements nets					
		2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Infrastructures routières	3'218'000	0	3'218'000	0	0	0	3'218'000
Recettes d'investissement (estimation)	-1'609'000	0	-1'609'000	0	0	0	-1'609'000
Prélèvement sur fonds (estimation)	-1'609'000	0	-1'609'000	0	0	0	-1'609'000
Extension des réseaux de l'électricité, de l'eau et du gaz	942'000	0	942'000	0	0	0	942'000
Eclairage public	130'000	0	130'000	0	0	0	130'000
Total de l'investissement	1'072'000	0	1'072'000	0	0	0	1'072'000

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
30	107'267	
30	-53'633	
30	-53'633	
30	31'400	
20	6'500	
	37'900	0

Financement du préavis	
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Trésorerie/Emprunts dont	2'681'000

Estimation des coûts d'exploitation		2013	2014	2015	2016	2017	2018
Coût total d'exploitation		0	118'330	117'193	116'056	114'919	113'782
Intérêts en %	3.00%	0	80'430	79'293	78'156	77'019	75'882
Amortissements		0	37'900	37'900	37'900	37'900	37'900
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Economies / Recettes		0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation		0	118'330	117'193	116'056	114'919	113'782



A - A'
1:100

B - B'
1:100

PQ2 - PETITE PRAIRIE
Phase 3

PQ2 - PETITE PRAIRIE
Phase 2

PQ2 - PETITE PRAIRIE
Phase 1

P+R Parking - Révisé - 60 places

ARRÊT BUS
-Aître de la Petite Prairie

Bypass

Bypass

0 5 10 20 30 40 50m

Prairie maigre

Limite des travaux